49e ANNÉE. — N° 17.264
DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 8 50 16 f. 30 f.
France et Colonies... 9 » 17 f. 32 f.
Etranger..... 10 20 f. 40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE
Le numéro 10 c.
JEUDI 9 OCTOBRE 1919
SAINT DENIS, évr.
SOLEIL : lever 6h10; coucher 5h32
LUNE : P. L. le 9; D. Q. le 16

LES ÉLECTIONS

De retards en prorogations et de lenteurs en contradictions, nous arrivions à vivre sous le régime normal de l'incertitude. Le gouvernement a pensé qu'il avait assez duré. Il y met fin en fixant les élections législatives au 16 novembre et les autres à la suite. Le projet s'appuie sur un exposé des motifs qui par sa logique, par la franchise avec laquelle il répond aux exigences de l'heure, sera aussi bien accueilli à la Chambre, nous voulons l'espérer, que dans le pays qui n'attendait pas moins de M. Clemenceau.

Pour l'ordre des élections, l'exposé des motifs l'établit fortement, « la raison politique et l'intérêt national rendent impossible qu'après le long silence imposé au suffrage universel, sa voix ne se fasse entendre qu'en dernier lieu par le choix des députés. » Le sens, et même le bon sens politique, est ici d'accord avec le souci essentiel de prompte reprise de l'activité nationale. Si la Chambre actuelle ne sait pas ce qu'elle veut, la nouvelle doit être instruite le plus tôt possible de la volonté de l'opinion. Elle va s'exprimer au lendemain d'un ouragan qui a bouleversé le sol et les conditions de vie du pays.

Elle le fera avec un instrument qui lui permet de parler haut et clair, de négliger les combinaisons mesquines et les préoccupations trop personnelles. Elle prétend dire à ses élus comment ils doivent agir — plutôt que parler — afin de gagner la paix aux frontières, sans doute, mais aussi sur tous les domaines où la guerre nous a montré qu'il y avait à remanier, à simplifier, à intensifier le jeu des organes de la vie nationale.

En plaçant son projet de loi relatif à l'ordre et à la date des élections sur ce terrain des faits précis, des idées fécondes, M. Clemenceau avait le droit et le devoir de poser la question de confiance. Il prendra ses responsabilités, la Chambre prendra les siennes, et le pays jugera. Le gouvernement a le sentiment profond que le verdict de la nation ne sera pas seulement l'expression d'un choix entre des personnes pour la composition d'une Assemblée de législateurs, mais qu'il aura une influence décisive sur « l'orientation des affaires publiques ». Tout le mécanisme de notre existence administrative et économique en sera dominé. Alors que dans tous les partis chacun convient qu'un ordre nouveau doit naître, il s'agit de dire avec clarté et fermeté ce qu'il sera.

A cet appel du gouvernement, le pays a déjà répondu. Il formulera en termes impérieux sa réponse le 16 novembre. La Chambre voudra hâter l'heure de cette consultation solennelle en donnant au projet une majorité considérable, sans plus se soucier des criailleries des députés qui, sous les yeux d'une opinion agacée et même blessée, font mine de reculer pour mieux voter. Ces jeux moratoires ont fait leur temps. Pour la dignité de la Chambre et surtout de la France, il faut un dénoûment à cette comédie. On sait aujourd'hui quel il doit être et quel il sera.

* * *

Tout tourne à la Chambre, comme au moulin. Elle avait repoussé « définitivement », disaient les manchettes des journaux, le sectionnement électoral le 10 septembre sous cette forme : « Aucun département ne sera sectionné. » Elle vient de se déjuger en votant le principe du sectionnement, puis un amendement étendant le sectionnement à d'autres départements que la Seine, et ce par 317 voix contre 173. Le vote sur chacun des départements est déjà commencé.

Le dépôt du projet de loi fixant les élections législatives au 16 novembre oblige la Chambre à faire vite, sinon à faire bien. Il est inadmissible que par des irrésolutions plus ou moins calculées elle rende plus courte encore la période électorale. Si le pays sait ce qu'il veut, encore faut-il qu'on lui laisse le temps de s'organiser sur des terrains enfin délimités, pour le dire avec clarté. Souhaitons que pour la Chambre, en proie à une crise de volonté, la crainte du pays soit le commencement et la fin de la sagesse.

M. Clemenceau annonce qu'il quittera le pouvoir après les élections

Paris, 7 octobre. — Une dizaine de députés ont eu une entrevue avec M. Clemenceau pour l'entretenir des conséquences politiques fâcheuses qu'auraient dans leurs régions l'application de la loi électorale du 12 juillet dernier, surtout à cause de l'absence de sectionnement.

Parmi les députés qui ont pris part à la conférence, nous citerons MM. Bouilloux-Lafont (Finistère), Lecherpy (Calvados), Pacaud (Vendée), Talon et Balitrand (Aveyron). Ces députés ont fait valoir que si le non-sectionnement était maintenu, cela aboutirait à exclure de la nouvelle Chambre quarante à cinquante députés républicains, qu'un pareil résultat ne pouvait être négligé. Ils ont donc demandé au président du conseil que le gouvernement intervint dans la seconde lecture de la loi du sectionnement pour faire rétablir celui-ci.

M. Clemenceau a répondu qu'il ne méconnaissait pas l'intérêt politique qu'on faisait valoir et que le gouvernement appuierait le rétablissement du sectionnement devant la Chambre (tous les ministres, députés et sous-secrétaires d'Etat ont en effet voté ce matin à la Chambre pour l'amendement comportant le sectionnement des grands départements), mais le président du conseil a ajouté qu'il ne pouvait engager la responsabilité du cabinet dans cette discussion, entendant réserver le recours au vote de confiance pour le scrutin sur la priorité des élections législatives qu'il va proposer à la Chambre.

A ce propos, le président du conseil a fait savoir à ses interlocuteurs qu'il avait primitivement décidé de proposer la date du 9 novembre pour les élections législatives, mais que la promulgation de la loi accordant un nouveau délai pour l'inscription sur les listes électorales, l'obligeait à reculer jusqu'au 16 novembre ces élections.

M. Clemenceau a ajouté qu'il savait qu'un nouvel assaut devait être entrepris contre lui à l'occasion de la discussion sur l'ordre des élections : on voudrait, à cette occasion, instituer un débat sur la politique générale du cabinet. M. Clemeneau a déclaré que sa résolution était absolument arrêtée et qu'il poserait formellement la question de confiance en demandant à la Chambre de se prononcer pour la priorité des élections législatives.

Quant à un débat sur la politique générale du cabinet, M. Clemenceau a dit qu'il serait sans utilité et qu'il ne saurait s'y prêter. Avant pris, a-t-il dit, la ferme résolution de quitter le pouvoir après les élections, il n'a pas à s'expliquer sur la politique future du ministère qu'il préside, celui-ci devant disparaître nécessairement avec son chef.

A la commission du suffrage universel

Paris, 7 octobre. — Voici le procès-verbal de la réunion tenue cette après-midi par la commission du suffrage universel :

« La commission du suffrage universel s'est réunie sous la présidence de M. Alexandre Varenne. Elle a examiné la situation créée par le vote qui a eu lieu ce matin sur l'amendement Breton relatif au sectionnement électoral. Elle a considéré que le vote de cet amendement annule le vote précédent de l'amendement Lemire, stipulant qu'il ne serait procédé à aucun sectionnement, et qu'elle n'a qu'à représenter à la séance de demain le projet de sectionnement tel qu'elle l'avait précédemment rapporté.

» La commission a entendu ensuite le ministre de l'intérieur et le sous-secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sur le projet relatif à la date des élections, projet déposé sur le bureau de la Chambre au début de la séance de l'après-midi. La commission en délibérera demain.

Une démarche auprès de M. Briand

Paris, 8 octobre. — On communique la note suivante :

« On a donné à une démarche faite auprès de M. Briand par un certain nombre de représentants du parti républicain-socialiste (groupe Painlevé-Augagneur) un sens et une portée qu'elle n'a pas en réalité; il s'agit là d'une simple conversation au sujet des prochaines élections, et aucun engagement n'a été pris par l'ancien président du conseil. »

Le projet de loi sur l'amnistie

Paris, 7 octobre. — La commission de législation civile a entendu aujourd'hui M. Nail, ministre de la justice, et M. Ignace, sous-secrétaire d'Etat à la justice militaire, sur le projet d'amnistie. La commission a apporté au projet différentes modifications demandées par le gouvernement. La discussion continuera demain.

Nos généraux chez M. Clemenceau

Paris, 8 octobre. — M. Clemenceau a reçu successivement, hier, les généraux Gouraud, Humbert et Degoutte.

LE 15e SALON de l'automobile et du cycle

IL VA SOULIGNER LES ENORMES PROGRES REALISES PAR L'INDUSTRIE FRANÇAISE

Paris, 8 octobre. — C'est jeudi matin que va être inauguré par M. Raymond Poincaré, président de la République, le premier Salon d'après-guerre. Dans ce Grand-Palais, qui pendant plus de quatre ans abrita les glorieux blessés de la guerre, où la mécanothérapie appliquée méthodiquement rendit à des milliers d'éclopés l'usage de leurs membres, sous cette vaste coupole qui vit tant de misères, vont réapparaître les engins de paix, les dernières créations mécaniques de l'esprit français.

Ne nous y trompons pas, c'est la plus grosse manifestation industrielle qui ait eu lieu en France depuis 1913; elle marque l'orientation nouvelle d'une industrie la plus prospère de France avant la guerre, détournée pendant cinq ans, dans un but patriotique, de sa destination première.

Dès septembre 1914, les grandes usines d'automobiles abandonnèrent la construction des élégants châssis de tourisme pour collaborer d'une façon immédiate et très effective à la défense nationale. Les unes tournèrent des obus, d'autres fabriquèrent les puissants moteurs d'avions qui devaient être montés sur les biplans de chasse et de bombardement; certaines construisirent des avions, d'autres des lance-bombes, d'autres des tanks, et pendant plus de quatre ans, sans trêve ni repos, nos usines d'autos et de cycles construisirent les engins de la victoire. Aussi, dès que l'armistice fut conclu, dès qu'il s'agit de retourner à la destination première, on se heurta à mille difficultés.

Le problème était plus complexe qu'il n'apparaissait au premier abord. Il fallut changer tout le gros outillage; faire appel à une main-d'œuvre qui n'était plus familiarisée avec les besoins nouveaux; courir après une matière première introuvable du jour où le ministère de l'armement se désintéressa du problème. La crise des transports, les grèves incessantes vinrent ajouter des difficultés nouvelles à celles, importantes pourtant, qui tentaient de paralyser l'effort de nos fabricants. Mais la persévérance, l'énergie de nos industriels triompha de tous ces obstacles. Après une période de tâtonnement inhérente aux difficultés de la « réadaptation », ils ont conçu d'abord, fabriqué ensuite, des engins nouveaux qui décèlent l'esprit inventif de notre race.

Aussi, le Salon qui s'ouvre jeudi sera bien moins un musée rétrospectif de la période de guerre, où voisineront les camions et les tanks, qu'une exposition vivante et moderne des créations nouvelles conçues et réalisées depuis un an. On sera surpris de voir toutes les nouveautés exposées, et on s'apercevra que la période de guerre a permis de réaliser de gros progrès au point de vue automobile. Les progrès réalisés depuis le Salon de 1913 sont énormes; tous les différents organes de l'automobile ont été perfectionnés. L'éclairage électrique, la mise en marche automatique, les jantes démontables, la roue amovible, la direction à gauche, etc., sont réalisés sur presque toutes les voitures. Les multicylindriques ont la faveur des constructeurs et du public, et les six cylindres sont de plus en plus nombreuses.

Avant la guerre, notre production annuelle atteignait 30,000 voitures à peine, alors qu'on envisage pour 1920 une production qui dépasserait 250,000 véhicules. La guerre aura du moins rendu un service : c'est voir grand et fabriquer en grosse série. Et qu'est-ce pourtant à côté de la fabrication des Etats-Unis, qui atteint près de 3 millions de véhicules par an ? Mais sur le chapitre de la quantité nous ne pouvons lutter à armes égales avec nos amis d'outre Atlantique pour de nombreuses raisons bien connues. Notre industrie n'en triomphe pas moins grâce à sa qualité, à son fini, qui font apprécier nos voitures partout à l'étranger. La construction française est frappée au coin du génie de la race.

Gaston BENAC.

" La vie peut être prolongée "... dit un savant

Paris, 7 octobre. — La vie peut-elle être prolongée ? Le docteur Serge Voronoff, directeur du laboratoire de physiologie au Collège de France, l'assure. Il a déclaré aujourd'hui au Congrès de chirurgie qu'ayant greffé une glande interstitielle à des boucs et à des béliers âgés, il leur a rendu la jeunesse et la vigueur. Il a ajouté pouvoir en faire autant aux hommes âgés en leur greffant la glande interstitielle d'un singe.

Le Congrès de la chirurgie

Paris, 7 octobre. — Aujourd'hui, deuxième séance du Congrès français de chirurgie. Parmi les communications portées à l'ordre du jour figurent : Sur la chirurgie de la tête et du cou, la communication de M. L. Rocher, de Bordeaux; sur la chirurgie du thorax et du rachis, celle de M. Petit de La Villéon, de Bordeaux.

Landru examiné par un aliéniste

Paris, 8 octobre. — Landru a été visité hier matin, à la Santé, par un médecin aliéniste.

Le bassin de la Sarre en état de siège

Troubles et ...ges provoqués par la vie chère

Sarrebruck, 7 octobre. — Les commencements de grève de la Sarre ont dégénéré à Sarrebruck en quelques pillages de certains magasins. L'état de siège est déclaré.

Lundi, un commencement de grève, paraissant provoqué par la vie chère, s'est produit à Voklingen, avec menace de s'étendre à d'autres groupements industriels du bassin. Ce matin, la grève s'est propagée dans les chemins de fer, dans les diverses usines de Sarrebruck, ainsi que dans les environs, et une grosse manifestation des grévistes a eu lieu à Sarrebruck. Mais vers deux heures, un groupe important de manifestants a promis de rentrer à l'usine et d'y reprendre le travail. Quelques meneurs, qui avaient été arrêtés, ont été remis en liberté. Une importante réunion des délégués des ouvriers des industries privées, des directeurs d'usine, des landrats et du bourgmestre de Sarrebruck aura lieu demain, à dix heures, pour traiter de la question de la vie chère et des remèdes à y apporter.

LE PRIX DU BLÉ

Le ministre de l'agriculture nous communique la note suivante :

« Les informations d'après lesquelles le ministre de l'agriculture se serait engagé, au banquet de Senlis, à garantir pendant trois années consécutives le prix d'achat du blé à 60 fr. sont inexactes.

» Parlant du régime des blés, le ministre a déclaré qu'en 1920 la liberté du commerce de ces céréales serait rétablie. Il a ajouté que, pour développer la culture du blé et intensifier sa production, des encouragements sont à l'étude. C'est ainsi que le gouvernement serait appelé prochainement à examiner entre autres systèmes celui des prix garantis, tel que celui de 60 fr. le quintal.

» En admettant d'ailleurs l'application des prix garantis pendant trois ans, comme en Angleterre, il va sans dire que ces prix varieraient d'année en année, suivant la situation du marché mondial, et ne sauraient être fixés une fois pour toutes d'après un taux uniforme et à se prononcer sur divers chiffres minima. »

Pour la reconstitution de notre marine marchande

On annonce que le ministère de la reconstitution industrielle se serait mis d'accord avec les armateurs, les chantiers de constructions navales et les métallurgistes pour la réalisation d'un programme de constructions de navires destinés à la marine marchande.

Une partie de ce programme serait déjà en voie d'exécution; elle comprend la mise en chantiers de 14 cargos de 3,100 à 9,500 tonnes et de 3 chalutiers.

La construction de ces navires exigera 54,000 tonnes de tôles et 22,000 tonnes de profiles divers. Les tôles ont été commandées aux usines, sur le prix de base de 50 fr. les 100 kilos, et les profiles, de 44 fr. 50 les 100 kilos.

La construction de ces navires a été répartie comme suit : Chantiers de Bretagne, un cargo; chantiers de la Méditerranée, à La Seyne, un cargo; chantier de Penhoet, un cargo; chantiers de la Loire, à Saint-Nazaire, deux cargos; chantiers navals français de Caen, deux cargos; chantier de France, à Dunkerque, un cargo; chantiers de la Loire, à Nantes, cinq cargos; chantiers Bahaux frères, deux chalutiers.

Fin de la grève des théâtres

Paris, 7 octobre. — Une nouvelle réunion a eu lieu cette après-midi, à 17 heures, dans le cabinet de M. Lafferre, ministre de l'instruction publique, entre les directeurs des théâtres, de music-halls et les délégués de la Fédération du spectacle, accompagnés de MM. Jouhaux et Laurent, de la C. G. T. Après une longue discussion, qui a duré deux heures et demie, les termes de l'accord signé vendredi dernier en présence de M. Lafferre, et qui a déjà été publié, ont été maintenus et laissés entre les mains du ministre, devant lequel seront portées les difficultés qui pourraient surgir sur l'application et l'interprétation de cet accord.

Il a été décidé que le travail serait repris ce soir.

Paris, 7 octobre. — Les travailleurs des spectacles ont tenu ce soir une réunion rue Grange-aux-Belles, au cours de laquelle ils ont voté l'ordre du jour suivant :

« Les grévistes des établissements de spectacle de Paris, après avoir entendu le compte rendu des négociations entreprises par le comité intersyndical, approuvent l'accord conclu entre les trois associations des directeurs de spectacles et le comité intersyndical des travailleurs du spectacle, sous l'égide et la garantie du ministre de l'instruction publique; décident, en conséquence, de reprendre le travail dans tous les établissements ayant accepté l'accord et mandatent le comité intersyndical pour continuer la lutte par tous les moyens contre les quelques directeurs qui, dédaigneux des droits du travail, n'ont pas consenti à accepter le cahier des revendications du syndicat; lui gardent une confiance accrue et leur reconnaissance, ainsi qu'à la C. G. T., où ils sont entrés librement et où ils ont trouvé le chemin de la solidarité et de la fraternité.

L'AFFAIRE JUDET

Paris, 7 octobre. — Cette après-midi, le commandant Abert a entendu M. Pierre Dufour, qui fut à la fois valet de chambre et garçon de bureau d'Ernest Judet. Au domicile du directeur de l'« Eclair », à Neuilly, il a eu l'occasion de voir certains personnages et d'entendre certaines conversations qu'il a rapportées au magistrat instructeur.

UN PLAIDOYER DE M. PAUL MEUNIER

Paris, 8 octobre. — M. Paul Meunier, député de l'Aube, précise, dans une lettre à un de nos confrères, les points principaux de la déposition qu'il a faite lundi devant le commandant Abert :

« J'ai dit, nous écrit M. Paul Meunier, que j'avais connu le directeur de l'« Eclair », comme la plupart des directeurs de journaux, pendant le temps où j'étais chargé comme rapporteur de toutes les questions et propositions relatives à la censure. J'ai dit que je ne connaissais pas autrement M. Judet, que je ne savais rien de ses affaires ni de ses relations; que je n'avais pas vu M. Judet en Suisse et que je n'avais jamais entendu parler de lui depuis le temps qu'il a quitté l'« Eclair ». J'ai dit que le très rapide séjour que j'ai fait en Suisse en 1916 n'avait aucun rapport avec M. Judet. »

M. Paul Meunier déclare en outre que, contrairement à ce qu'a imprimé un journal du soir, il n'a jamais dit que son voyage en Suisse avait un « caractère politique ».

L'AFFAIRE PRAT

Paris, 7 octobre. — M. Prat, député de Seine-et-Oise, a exposé aujourd'hui à M. Cluzel, juge d'instruction, les faits qui l'ont amené à déposer sa plainte contre M. Gilbert.

Condamnation à mort pour désertion

Rouen, 8 octobre. — Le conseil de guerre a condamné à la dégradation militaire et à la peine de mort le soldat Louis Verger, du 274e régiment d'infanterie, qui déserta le 9 août 1917 au chemin des Dames, dans le secteur d'Ailles.

L'Italie a ratifié les traités

Rome, 7 octobre.

Le roi a signé les décrets approuvant les traités conclus entre l'Italie et l'Allemagne à Versailles le 28 juin et le traité conclu entre l'Italie et l'Autriche à Saint-Germain le 10 septembre. Ces decrets seront présentés au Parlement pour être convertis en loi. Le jour de la cessation de l'état de guerre sera fixé par un autre décret.

Le statut futur de l'Asie Mineure

Londres, 8 octobre. — Le « Times » tient, de source compétente, dit-il, des informations relatives à l'Etat arabe, au problème de Syrie, de Palestine et de Mésopotamie.

En ce qui concern ela Syrye, il est question d'en faire un Etat virtuellement indépendant, avec un gouvernement arabe représentant la population, et un mandat de surveillance donné à la France; mais la Syrie proprement dite ne comprendrait pas le Liban, qui serait une unité distincte, avec un gouvernement libanais, sous mandat direct de la France.

La Palestine serait constituée en unité politique distincte, sous le mandat général de la Grande-Bretagne. Les sionistes pouvant mettre à exécution, sous la surveillance de l'Etat mandataire, leurs plans d'organisation d'un foyer national israélite, on croit que les représentants responsables des intérêts britanniques, français, arabes et sionistes accepteraient un pareil arrangement et que les difficultés pourraient sans doute être tranchées si les quatre parties intéressées demandaient collectivement ou individuellement aux Etats-Unis d'aider à cette solution.

Les équipages des sous-marins allemands internés en Espagne sont mis en liberté

Le Ferrol, 7 octobre. — Les autorités espagnoles ont fait remetre en liberté les membres des équipages de sous-marins allemands « B-2 » et « U-C-48 », qui avaient été internés pour avoir tenté de couler ces deux bâtiments alors qu'ils étaient réfugiés dans le port espagnol et désarmés conformément aux règles du droit international.

Le général Mangin est rappelé en France

Paris, 8 octobre. — De grands changements viennent de s'accomplir dans le haut commandement des troupes françaises sur le Rhin. Les 10e et 8e armées sont dissoutes comme formations. Les généraux Mangin et Gérard, qui les commandaient, sont mis à la disposition du ministre. Le général Fayolle, qui commandait le groupe des deux armées, quittera également son poste dans un très bref délai, et c'est le général Degoutte, commandant la 6e armée, qui prendra la tête des troupes d'occupation interalliées sur le Rhin.

Aucune affectation nouvelle n'est prévue pour le général Mangin, qui se trouve actuellement à Paris. Au ministère de la guerre, on déclare qu'il y a là une simple mesure administrative, causée par la fusion de la 8e et de la 10e armée.

L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES OCCUPÉS

Conformément aux stipulations du traité de paix, l'administration des pays occupés sera remise, dès la ratification définitive, aux autorités allemandes, les troupes alliées n'ayant plus d'autres fonctions que de tenir garnison pour assurer le maintien de l'ordre. Tous les pays occupés seront placés sous le contrôle de la commission civile interalliée, qui comprend un représentant de la France, le conseiller Tirard; un de l'Angleterre, un des Etats-Unis et un de la Belgique.

Une vieille histoire

Un de nos avions avait bien survolé Nuremberg mais sur l'injonction des Allemands

Paris, 8 octobre. — On se rappelle que lors de la déclaration de guerre, les Allemands, à grand renfort de protestations et de communiqués tendancieux, avaient, pour justifier leur attitude agressive, invoqué le prétexte mensonger qu'un avion français était allé jeter des bombes sur la ville de Nuremberg à la veille des hostilités. Au cours de l'audience tenue hier par le deuxième conseil de guerre, la lumière a été faite sur cet incident, à la confusion de l'Allemagne. M. Unne, ingénieur de la Société des moteurs Salmson, condamné par contumace pour avoir fait distribuer des gratifications exceptionnelles à un certain nombre d'officiers et sous-officiers aviateurs chargés de procéder aux expériences de réception des moteurs, se trouvait en Amérique au moment du procès. Il se présentait hier, pour purger sa contumace, devant ses juges, qui l'ont acquitté.

Au cours des débats, M. Unne a expliqué que vers la fin de juillet 1914 un avion de la Société Salmson, monté par le pilote Laporte, tentait le raid Paris-Constantinople. A son arrivée en Bavière, il eut une panne. M. Unne fut envoyé pour la réparer, mais une fois la réparation effectuée, les Allemands refusèrent de le laisser poursuivre sa route. A la fin, cependant, le 1er août 1914, ils y consentirent, en spécifiant toutefois que l'avion devrait suivre un trajet déterminé et ne pourrait survoler que certaines villes, dont Nuremberg. C'est ce que fit l'aviateur, qui essuya au demeurant le feu des canons de la ville; néanmoins, il put continuer son voyage et rentrer à Paris.

Depuis, l'ambassade d'Allemagne a prétendu que la guerre avait été déclarée parce que les aviateurs français avaient jeté des bombes en passant sur la ville de Nuremberg, ce qui par la suite a été reconnu dépourvu de fondement.

Voici donc un point d'histoire éclairci.

Au banquet en l'honneur du maréchal Allenby

M. LLOYD GEORGE PARLE DE LA GREVE DES CHEMINOTS

Londres, 7 octobre. — Une émouvante cérémonie a eu lieu à Londres. Le maréchal Allenby a reçu le droit de bourgeoisie. Au banquet qui a suivi cette cérémonie, M. Lloyd George a prononcé les paroles suivantes :

« Il n'était pas possible que les Trade-Unions l'emportassent sur l'opinion publique. Un mouvement visant la réalisation d'aspirations au moyen de mesures de violence est une menace pour tout le système de la vie sociale, et doit être vaincu. C'est le prussianisme dans le monde industriel et politique. La Grande-Bretagne a rendu un service profond et durable à l'humanité entière, à la civilisation, à la liberté, en combattant victorieusement le désir d'arrêter la vie de la communauté et de forcer celle-ci à la soumission. »

M. Lloyd George a ajouté :

« L'organisation qui a combattu la grève n'était pas une organisation guerrière, mais une organisation civile; elle a été mise sur pied par le gouvernement en février dernier. La leçon de la grève, c'est qu'il est impossible d'arrêter la vie de la collectivité; une autre leçon, c'est que la communauté doit payer un prix équitable pour la propriété individuelle, qu'elle soit terre, bâtiment ou travail. »

Fiume serait occupée par les troupes régulières italiennes

Rome, 8 octobre. — La dépêche américaine publiée à Rome, et faisant prévoir une action diplomatique des Etats-Unis auprès des gouvernements de Londres et de Paris, rappelle les esprits à la réalité, d'autant plus qu'il y a lieu de croire que la démarche à laquelle faisait allusion la dépêche de Londres a bien eu lieu. Dans les milieux politiques et parlementaires de la capitale, on paraît se rendre compte qu'il importe de sortir au plus tôt d'une situation qui, en se prolongeant, risquerait de laisser l'Italie « désaxée » au point de vue international. On paraît opiner de plus en plus pour une occupation temporaire de la ville par les troupes régulières, ce qui offrirait aux alliés les garanties les plus absolues.

UNE PROCLAMATION DE D'ANNUNZIO

Fiume, via Rome, 7 octobre. — D'Annunzio a fait lancer aux populations de Croatie et de l'interland fiumain une longue proclamation. D'Annunzio écrit que les Italiens et les Croates sont victimes de l'intrigue financière. Les Italiens et les Slaves ont un urgent intérêt commun à empêcher que d'autres nations non adriatiques s'installent dans une mer qui leur est étrangère en en troublant la prospérité et l'équilibre.

D'Annunzio se déclare prêt non seulement à sauvegarder l'italianité de Fiume, mais aussi à assurer à travers le port de Fiume le développement des commerces croates. Les garanties que l'Italie peut offrir seront plus sûres et plus durables que celles que promet aux Croates une coalition éphémère de banquiers cosmopolites. Ces banquiers prétendent enlever Fiume à l'Italie, non pas pour donner cette ville aux Croates, mais pour l'exploiter eux-mêmes.

« Révoltez-vous, Croates, conclut d'Annunzio, contre l'intrigue qui vous exploite, et reconnaissez les droits de l'Italie, afin que celle-ci reconnaisse les vôtres et que tout malentendu disparaisse entre nous. »

LES ITALIENS DE FIUME ACCUSES DE PILLAGE

Belgrade, 7 octobre. — On mande de Susak que dans la nuit du 1er au 2 octobre de graves scènes de désordre et de pillage se sont produites aux environs de Fiume. Dans le village de Vamet, qui est situé à quelques kilomètres de cette ville, des soldats italiens ont tiré des coups de feu et ont envahi des maisons particulières. Le pillage a duré jusqu'à quatre heures du matin.

Le lendemain, le conseil national italien s'est emparé de l'agence de la Banque austro-hongroise à Fiume, voulant prouver par là qu'il était le maître absolu de la ville.

L'ANGLETERRE N'A PAS PESE PERSONNELLEMENT SUR L'ITALIE

Londres, 8 octobre. — Contrairement aux informations émanant de l'étranger, la Grande-Bretagne ne s'est permise aucune action personnelle en ce qui concerne Fiume.

On croit savoir que les gouvernements alliés et associés ont adressé, il y a une semaine, à la suite de la tension qui existait alors, une requête officieuse à la fois aux Yougo-Slaves et aux Italiens, les priant de s'abstenir de toute provocation pouvant aggraver la situation. Il est nécessaire de faire remarquer que la Grande-Bretagne a, dès le début, fait tout son possible pour éviter quoi que ce fût qui rendît la solution de ce problème difficultueux plus difficile encore, et qu'elle n'a certainement pris aucune mesure en dehors des gouvernements alliés et associés.

EN RUSSIE

Un succès de l'armée du Nord-Ouest

Réval, 7 octobre. — Le communiqué du grand quartier général des armées du Nord-Ouest, après avoir signalé la prise de Strougy, Belija et du camp de Vladimirsky, sur la ligne du chemin de fer de Pétrograd à Pskov, annonce que les bolcheviks ont tenté sans succès une diversion dans le secteur de Pskov, pour sauver la situation désespérée sur la Louga. Au cours de cette tentative, la 15e division rouge a été anéantie; cinq régiments ont été, en outre, dispersés. L'armée du Nord-Ouest a fait plus de 500 prisonniers, pris 50 mitrailleuses et capturé une grande quantité de chevaux, de munitions, 2 canons et du matériel de guerre.

Denikine aurait atteint Orel

Stockholm, 8 octobre. — Un télégramme de Reval, non encore confirmé, annonce que les troupes de Denikine se sont emparées d'Orel. Le dernier radio bolcheviste intercepté signale d'ailleurs une retraite de 20 kilomètres dans la région d'Orel et de 45 kilomètres à l'ouest de Kiev.

Orel est un chef-lieu de gouvernement à mi-chemin entre Kiev et Moscou.

EN ALLEMAGNE

Nouvel incident à Ludwigshafen

La version allemande

Zurich, 7 octobre. — Un radio de propagande allemand déclare, en ce qui concerne les récents incidents de Ludwigshafen, que des soldats français montés dans un tramway avaient refusé de payer leur place. Le conducteur, un Allemand, ayant exigé le versement du prix des billets, il en résulta une bagarre, au cours de laquelle le wattman aurait été roué de coups et blessé grièvement. On ne dit pas si les soldats français ont été blessés.

EN AUTRICHE

Le chancelier Renner démissionnerait

Genève, 8 octobre. — Le chancelier d'Etat Renner mettra probablement à la séance de la commission principale de l'Assemblée nationale de mercredi son portefeuille à la disposition du gouvernement.

EN HONGRIE

La convocation de l'ancien Parlement

Budapest (via Bâle), 7 octobre. — Le ministre-président Friedrich va convoquer l'ancien Parlement hongrois en session de trois jours pour voter la loi électorale et instituer un Conseil d'Etat de cinq membres.

EN BULGARIE

Le cabinet bulgare est démissionnaire

Sofia, 8 octobre. — M. Théodoroff, président du conseil et premier délégué bulgare à Paris, a rendu compte le 2 octobre de ses négociations en même temps qu'exposé les termes du traité. Il a été fort mal accueilli, et a remis la démission collective de son cabinet au roi. On parle d'un cabinet Stamboulinski, qui ferait appel aux socialistes. Il y a lieu de remarquer que trois socialistes modérés avaient prêté leur concours à M. Théodoroff, comme d'ailleurs M. Stamboulinski lui-même. Ce dernier, qui avait été opposé à la guerre, fut emprisonné en 1915, et l'on se rappelle qu'il eut une altercation violente avec Ferdinand.

EN TURQUIE

Constantinople traite avec les révolutionnaires

Constantinople, 7 octobre. — Ali Riza, le nouveau grand-vizir, a entamé des pourparlers avec Mustapha Kemal. On sait que c'est à la suite de l'exclusive prononcée contre l'ancien premier ministre par Mustapha Kemal, chef des forces nationalistes turques en Asie Mineure, qu'Ali Riza est arrivé au pouvoir.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES auraient lieu les premières à la date du 16 novembre

TEL EST LE PROJET DU GOUVERNEMENT

Le ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis cette après-midi, à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré.

Le conseil a délibéré sur le projet portant fixation de la date d'expiration des pouvoirs de la Chambre, ainsi que de l'ordre et de la date des élections.

En ce qui concerne l'expiration des pouvoirs de la Chambre, la date en a été fixée au 7 DECEMBRE.

Quant à la date des élections législatives auxquelles il sera procédé avant toutes autres, elle a été fixée au 16 NOVEMBRE.

L'ordre et la date des élections

Paris, 7 octobre. — Le projet de loi relatif aux élections, qui a été approuvé ce matin au conseil des ministres, est précédé d'un exposé des motifs qui rappelle d'abord quelles sont les élections auxquelles la guerre n'a pas permis de procéder, puis rend hommage aux Assemblées qui durant plus de cinq terribles années, les plus grandes peut-être de notre histoire, ont porté sans faiblir le fardeau redoutable de leurs fonctions. Avec le concours de ces Assemblées et sous l'égide de la République, l'intégrité de la patrie a été refaite et le droit a triomphé.

L'exposé indique ensuite que l'élection du Président de la République devant avoir lieu le 17 janvier, ou à l'extrême rigueur le 3 février, il faut qu'avant ce moment la Chambre des députés et les deux séries sorties du Sénat aient été soumises à la réélection.

L'ordre des élections

« On ne saurait, poursuit l'exposé, procéder correctement au renouvellement des deux séries sortantes de sénateurs sans qu'au préalable leurs collèges électoraux aient été reconstitués et mis au complet; les Conseils municipaux actuels où des vides nombreux existent et qui ont dépassé le temps normal de leurs fonctions, doivent nécessairement être renouvelés avant d'être appelés à élire leurs délégués sénatoriaux.

» Par contre, la raison politique et l'intérêt national rendent impossible qu'après le long silence qui vient d'être imposé au suffrage universel, sa voix ne se fasse entendre qu'en dernier lieu par le choix des députés : ce choix n'est-il pas son moyen normal de marquer ses volontés quant à l'orientation des affaires publiques ? A l'heure présente, moins qu'à toute autre, le sens d'une telle consultation ne doit pouvoir être ni amoindri ni obscurci; il le serait inévitablement si des scrutins locaux répétés devaient la précéder avec tout le cortège de préoccupations plus étroites qu'ils entraînent et qui, le plus souvent, les dominent. Ajoutons enfin que pratiquement des élections législatives générales sont contre-indiquées au cœur de l'hiver. Nous proposons de les placer en tête des scrutins auxquels le pays va être appelé à procéder. »

Le calendrier électoral

Le calendrier électoral se trouverait donc ainsi établi :

Elections législatives : 16 novembre 1919, premier tour; 30 novembre, deuxième tour, si le quotient n'est pas atteint ou si le nombre des votants n'est pas supérieur à la moyenne des inscrits.

Elections municipales : 23 novembre, premier tour; 30 novembre, deuxième tour.

Municipalités et délégués sénatoriaux : 7 décembre.

Conseillers généraux et d'arrondissement : première et deuxième séries : 14 décembre, premier tour; 21 décembre, deuxième tour.

Sénat : 11 janvier 1920.

Le mandat de la nouvelle Chambre allongé de cinq mois

L'élection d'Assemblées à renouvellement intégral : Chambre des députés, Conseils municipaux, comporte enfin quelques dispositions spéciales. D'abord, une date de clôture doit être assignée à la onzième législature. Or, celle-ci devra être close avant le scrutin sénatorial pour que les députés nouvellement élus électeurs de droit puissent prendre part à celui-ci. Le gouvernement propose la date du 7 décembre; la douzième législature s'ouvrirait le 8 décembre.

Il importe d'autre part que par la suite les diverses élections se fassent à l'époque qui leur était habituelle. Depuis la loi du 22 juillet 1893, les législatures prennent normalement fin au 31 mai. Il convient de décider que les pouvoirs de la douzième législature iront jusqu'au 31 mai 1924. Le mandat des membres de la nouvelle Chambre dépassera ainsi de cinq mois environ sa durée normale.

Le texte du projet

L'exposé des motifs est suivi du texte du projet, qui est ainsi conçu :

Article premier. — **Le renouvellement intégral de la Chambre des députés est fixé au dimanche 16 novembre 1919. La onzième législature prendra fin le 7 décembre 1919, et les pouvoirs de la douzième législature dureront jusqu'au 31 mai 1924.**

Art. 2. — **Le renouvellement intégral des Conseils municipaux est fixé au dimanche 23 novembre 1919. Les pouvoirs des membres de ces Assemblées prendront fin le premier dimanche de mai 1925.**

Art. 3. — **Le renouvellement de deux séries des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement est fixé au dimanche 14 décembre 1919. Les pouvoirs des membres

AU SÉNAT

L'utilisation de l'énergie hydraulique

Paris, 7 octobre. — A l'ouverture de la séance et sur la demande de la commission des finances, le Sénat ajourne la discussion du projet de loi portant ouverture de crédits sur l'exercice 1919, et concernant les indemnités de résidence et de séjour, et les avantages accessoires attribués aux fonctionnaires, agents et ouvriers des services civils de l'Etat.

Le Sénat adopte ensuite à l'unanimité le projet de loi ouvrant un crédit de 125,000 fr. pour le voyage prochain du Président de la République en Angleterre.

On aborde la discussion du projet de loi relatif à l'utilisation de l'énergie hydraulique.

M. Goy, rapporteur, expose que le projet a pour but d'établir une législation permettant d'utiliser d'une façon rationnelle, complète et rapide toute la force de nos cours d'eau. Le rapporteur esquisse l'historique de l'industrie hydro-électrique.

Le rapporteur ne dissimule pas que le projet présente quelques imperfections, c'est d'ailleurs un projet de transaction ; mais on se trouve à la fin de la législature et il importe d'aboutir.

M. Goy, au nom de la commission, demande donc au Sénat le vote intégral du projet dont il définit l'économie.

Au nom du gouvernement, **M. Cels**, sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics, demande au Sénat de ratifier sans modification le texte du projet voté par la Chambre, « faute de quoi, ajoute-t-il, le vote définitif d'une législation nouvelle de forces hydro-électriques serait retardée de trois ou quatre ans. La crise actuelle du charbon est grave; elle s'aggravera encore. Il importe donc d'aménager dans le plus bref délai possible les forces hydrauliques dont nous disposons et qui, s'élevant à un total de 9 millions de chevaux, correspondent à 72,000 tonnes de charbon, c'est-à-dire nos besoins annuels de demain.

» En outre, la crise des transports nous a amenés à envisager l'électrification de 9,000 kilomètres de chemins de fer. Or, pour électrifier la totalité de notre réseau ferré, il suffirait de 1/9 de l'énergie hydraulique disponible en France. C'est dire combien la mise en œuvre de cette énergie est urgente. Le développement de nos industries rurales est lié à l'exploitation des forces hydrauliques de la France. L'hygiène y trouvera son compte et aussi l'augmentation de la natalité française.

Après des observations de plusieurs sénateurs, notamment de **MM. Flaissières** et **Reynald**, qui font remarquer que le projet doit être rectifié sur plusieurs points, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

Les nouveaux traitements des fonctionnaires

Paris, 7 octobre. — Le « Journal officiel » de ce matin publie les traitements des fonctionnaires, agents, et différentes lois récemment votées par le Parlement et portant amélioration des traitements des ouvriers de l'Etat.

Conseil d'Etat. — Un vice-président recevra désormais 35,000 fr. par an; un président de section, 30,000; un conseiller, 25,000; un maître des requêtes, de 14,000 à 20,000; un auditeur, de 8,000 à 12,000.

Cour de cassation. — Le premier président aura 35,000 fr.; un président de chambre, 30,000; un procureur général, 35,000; un conseiller et un avocat général, 25,000; les greffiers en chef, secrétaires de présidence et de parquet, de 10,000 à 11,000.

Cours d'appel. — Le premier président et le procureur général toucheront 30,000 fr. à Paris et 25,000 en province; les présidents de chambre, 20,000 et 16,000; les avocats généraux, 19,000 et 14,000; les conseillers à la cour, 17,000 et 13,000; les substituts généraux, 17,000 et 12,000.

Tribunaux. — Présidents, de 10,000 à 16,000 francs; Seine, 25,000. Vice-présidents, de 8,000 à 13,000 fr., Seine, 16,000. Présidents de section, 15,000; juges d'instruction, de 9,000 à 12,000 fr.; Seine, 16,000. Juges, de 7,000 à 10,000 francs; Seine, 25,000. Substituts, de 7,000 à 10,000 fr.; Seine, 14,000. Juges suppléants : Seine, 8,000 fr.; autres tribunaux, 6,000.

Justices de paix. — Juges de paix, de 5 à 12,000 fr.

Instituteurs et institutrices. — Stagiaires, 1,600 fr.; de la 6e à la 1re classe, de 4,000 fr. 6,500 fr.; classe exceptionnelle 7,000 fr.; suppléments divers pour direction d'école, cours complémentaire d'enseignement général professionnel, commercial, manuel et ménager.

Ecoles primaires supérieures. — Professeurs : Seine, de 6,250 à 10,750 fr.; province, de 5,250 à 9,750 fr.; allocations et suppléments divers. Instituteurs et institutrices délégués dans les écoles primaires supérieures : Seine, de 5,500 à 10,000 fr.; province, de 4,500 à 8,250 fr.; répétiteurs et répétitrices, de 4,400 à 8,000 fr.

Ecoles normales. — Professeurs : Seine, de 9,250 à 13,750 fr.; Seine-et-Oise, de 8,000 à 12,500; province, de 6,500 à 11,000; maîtres et maîtresses : internes, Seine, de 5,250 à 9,750 fr.

Ecoles normales supérieures. — Directeur, 20,000 fr.; directrice, 18,000; économe, surveillant général, préparateur, répétitrices, de 8,250 à 12,750 fr.

Inspecteurs primaires. — Seine, de 11,000 à 17,000 fr.; province, de 7,000 à 13,000; inspectrices départementales des écoles primaires : Seine, de 10,000 à 16,000 fr.; autres départements, de 6,000 à 12,000; secrétaires d'inspection académique, de 7,500 à 11,000 fr.; commis, de 5,000 à 8,000.

Inspecteurs d'Académie. — A Paris, de 16,500 à 19,000 fr.; en province, de 11,000 à 17,000.

Inspectrices générales des écoles maternelles, de 11,000 à 17,000 fr.

Inspecteurs généraux de l'enseignement primaire, 25,000 fr.

Différentes indemnités sont prévues dont on trouvera le détail au « Journal officiel ».

La prohibition de l'alcool

Christiania, 7 octobre. — Bien que tous les résultats du referendum relatif à la prohibition de l'alcool ne soient pas encore reçus, il est probable qu'il y aura une grande majorité en faveur de la prohibition. Celle-ci s'appliquerait seulement à l'alcool, mais non aux vins. Par conséquent, les vins de Champagne, de Bourgogne, de Bordeaux ne seraient pas atteints.

La distribution des journaux le dimanche

Paris, 7 octobre. — Le comité de l'Association professionnelle de la presse républicaine, à l'unanimité, tout en se déclarant favorable au principe du repos hebdomadaire, vient de protester vivement contre la mesure qui a suspendu le dimanche la distribution des journaux, mesure qui cause un grave préjudice à la presse en général et à la presse de province en particulier, et a invité d'une façon pressante l'administration à prendre toutes mesures nécessaires pour concilier les intérêts des journaux; les fonctionnaires et du public.

La réunion des présidents des Chambres de commerce maritimes

Paris, 7 octobre. — Ce matin, les présidents des Chambres de commerce maritimes ont tenu leur réunion mensuelle à l'Association des grands ports français, sous la présidence de M. Chaumet, député, ancien ministre. Assistaient notamment à la réunion MM. Trystram et Brindeau, sénateurs; MM. Guestier et Huyard (Bordeaux); MM. Mandeix, Dupont, Toutain (Le Havre); M. Legouez (Paris); M. Duchateau (Dunkerque); M. Cormerais (Nantes), etc.

M. Chaumet a rendu compte à l'assemblée des déclarations qui ont été faites près le bureau de l'Association par M. le Ministre des travaux publics au sujet de l'arrêté du 12 juin 1919 sur l'exploitation des ports; du projet de loi relatif à l'autonomie et de la proposition concernant les mesures à prendre pour remédier à l'encombrement des gares et des ports par les marchandises en souffrance.

M. Legouez a exposé l'état actuel des négociations entamées avec les représentants de la Belgique sur la surtaxe d'entrepôt.

MM. Huyard et Toutain ont fait, au nom des Chambres de commerce maritimes, la critique du projet relatif à l'autonomie des ports et des conclusions du rapport déposé dernièrement par M. Grolard, député.

A la fin de la réunion, M. Huyard a donné connaissance d'un vœu très important, qui vient d'être adopté par la Chambre de commerce de Bordeaux au sujet de la répartition entre les alliés de la marine marchande allemande. Ce vœu a été ratifié à l'unanimité par les représentants des Chambres de commerce maritimes, qui ont décidé de faire immédiatement une démarche auprès du gouvernement.

LA VIE SPORTIVE

Courses à Enghien

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DU VALENTINOIS (haies, à vendre aux enchères), 3,000 fr., 3,200 mètres. — 1er, *Monico* (Bourdaté), à M. G. Braquessac; 2e, *Jewet* (J.-B. Moreau), à Mlle R. Chesné; 3e, *Neuve-Chapelle* (P. Thibault), à Mme A. Duval.

Non placés : Noël-II (Burlaud), Pantomine (Semblat), Gador (R. Ferré), Qui-Vive (Desgranges), Monastir (L. Bara).

Gagné d'une longueur et demie; le troisième à une longueur.

PRIX DE L'OISANS (steeple-chase), 4,000 fr., 3,500 mètres. — 1er, *Isolin* (P. Thibault), au baron G. de La Motte; 2e, *Beauté-de-Cour* (Parfrement), à M. C. Ranucci; 3e, *Rimaltho* (J.-B Lassus), à M. C. Christophe.

Non placé : Mameli (E. Hardy), tombé.

Gagné de trois longueurs; le troisième à dix longueurs.

Isolin (Véronèse et Indian-Dance) est entraîné par W. Carver.

PRIX DE LA ROMANCHE (haies), 3,000 fr., 2,500 mètres. — 1er, *Huit-Clos* (R. Head), à M. G. Turbil; 2e, *Le-Sceptre* (Morin), à M. A. Hardulin; 3e, *Bathylle* (F. Rovella), à M. G. Christophe.

Non placés : Minorque (Davidson), La-Maisonnette (Prior), Bertail (W. Mitchell), Robinde-Bois (Grant), Patrouille (Semblat), arrêté, Ingouville (J. Bedelcloup), Hélène-de-Troie (Demange), Ambroisie (Ferrugia), dérobée, Frisson (L. Bara), Bigourdane (Laugerome).

Gagné de cinq longueurs; le troisième à cinq longueurs.

Huit-Clos (Chut et Pudeur) est entraîné par A. Adam.

PRIX DU GRAISIVAUDAN (steeple-chase), 5,000 fr., 3,000 mètres. — 1er, *Dragon-du-Roi* (Prior), à M. C. Ranucci; 2e, *Batailleuse* (G. Mitchell), à M. H. Letellier; 3e, *Dinte-Veneis* (Barré), à M. G. Lepetit.

Non placés : Dernière-Cartouche (W. Head), Raclée-Boche (J.-B. Lassus), Noguette (Bertéaux), Revolt (J.-B. Morin), La-Relève (W. Escott), Gabée (J.-B. Bourdalé), Tarnopol-III (E. Hardy), Combles (Bedeloup).

Gagné d'une demi-longueur; le troisième à une tête.

Dragon-du-Roi (Jacobi et St-Cyrienne) est entraîné par H. Count.

PRIX DE L'ISERE (haies, handicap), 4,000 fr., 3,100 mètres. — 1er, *Epateur* (P. Thibault), à M. le comte de Jumilhac; 2e, *Cambay* (G. Mitchell), à M. Ed. Gaspart; 3e, *Princess-Mafalda* (Prior), à M. Herbert Ewin.

Non placés : Le-Moussel (Delolme), Rouleuse (J.-B. Bourdalé), Green-Gravel (W. Head), Hitchy-Koo (Berteaux), Totten (W. Escott), Saint-Romain (Bottequin), Ibiscus (Wilcock), Crown-Again (J. Bartholomew).

Gagné d'une tête, le troisième à une demi-longueur.

Rapport officiel du pari mutuel

CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pelouse 5 fr.
Monico	G	27 »	14 50
—	P	12 50	6 »
Jewett	P	15 50	7 50
Neuve-Chapelle	P	13 »	6 50
Isolin	P	22 50	11 50
—	P	12 50	5 50
Beauté-de-Cour	P	12 50	5 50
Huit-Clos	G	45 »	22 50
—	P	21 50	12 50
Le-Sceptre	P	145 50	82 50
Bathylle	P	43 »	23 50
Dragon-du-Roi	G	23 50	12 »
—	P	16 50	7 »
Batailleuse	P	20 »	10 50
Dinte-Veneis	P	30 50	13 50
Epateur	G	858 50	355 »
—	P	68 50	41 »
Cambay	P	17 50	8 »
Princess-Mafalda	P	18 50	8 »

Petites nouvelles

« Totten » a été acheté à l'amiable par le vicomte Foy et a couru le Prix de l'Isère sous les couleurs de son nouveau propriétaire.

« Monico », mis en vente après sa victoire dans le Prix du Valentinois, a été acheté pour 10,100 fr., par l'écurie belge de Beverley.

FOOTBALL RUGBY

STADISTES CONTRE LIBOURNAIS

Pour son deuxième match, le Stade bordelais affrontera dimanche au Bouscat l'excellent « quinze » de l'U. A. libournaise. Etant donnée la brillante performance accomplie par le S. B. U. C. contre Agen, les grands espoirs que la valeur des éléments qui entrent dans son équipe permettent de nourrir, et, d'autre part, la qualité des Libournais, dont le team est commandé par Goffre, l'ex-demi du B. E. C., et compte dans ses lignes arrières le fameux Miramont, cette rencontre présente un réel intérêt. Il n'échappera pas d'ailleurs aux sportsmen bordelais.

DEMANDES DE MATCHES

S. A. BORDELAIS. — Equipe seconde aux dates suivantes :

A Bordeaux, 2 novembre, 4 janvier, 1er février, 15 février, 7 mars, 4 avril; en déplacements, 1er novembre, 9 novembre, 25 décembre, 28 décembre, 1er janvier, 18 janvier, 11 avril. Ecrire conditions et dates à retenir au secrétaire de la commission de rugby, 1 et 3, rue des Trois-Conils, à Bordeaux.

FOOTBALL ASSOCIATION

DEMANDES DE MATCHES

JEUNES DE LANGON. — Pour équipes A. et B. S'adresser à M. L. Latrille, rue Maubec, Langon (Gironde).

CROSS COUNTRY

C. A. BEGLAIS. — Réunion obligatoire de tous les équipiers de cross jeudi, à 20 h. 30 très précises, au siège, bar Albert-Ier, angle de la rue de Bègles et du boulevard Albert-Ier. Les absents seront amendables. Photographie de l'équipe, formation du bureau, questions diverses.

BORDEAUX

IL Y A UN AN

9 OCTOBRE 1918

L'avance entre Cambrai et Saint-Quentin s'achève en grande victoire, Cambrai est pris. Sur la Meuse, l'ennemi recule devant l'armée Gouraud.

Conseil municipal de Bordeaux

Séance du mardi 7 octobre 1919

Après des vacances de quelques semaines, le Conseil municipal reprend aujourd'hui ses séances.

La réunion est ouverte à 5 h. 30, sous la présidence de M. Charles Gruet, maire.

Au début de la séance, M. le Maire exprime à M. Saint-Germain les condoléances du Conseil pour le deuil douloureux qui l'a frappé récemment.

POUR LA FOIRE DE BORDEAUX

M. le Maire donne ensuite lecture d'une demande du comité de la foire de Bordeaux tendant à obtenir la concession de la place des Quinconces pendant une durée de cinq années pour la quinzaine qui commence fin mai et qui s'étend aux premiers jours de juin. Cette concession est accordée.

CREATION D'UN OFFICE DE RENSEIGNEMENTS

Après avoir pris connaissance des résultats d'une enquête faite sur le fonctionnement de l'office municipal de renseignements qui fonctionne à Toulouse, office ayant pour but de faciliter au public l'accomplissement des diverses formalités administratives et de lui fournir toutes les indications utiles à ce sujet, le Conseil décide la création à Bordeaux d'un office analogue, qui sera annexé à la bibliothèque municipale.

LIGNE D'AUTOBUS DU CIMETIERE NORD

Le projet de convention à passer entre la Ville et la Compagnie des tramways de Bordeaux pour l'exploitation de la ligne d'autobus qui desservira le cimetière Nord est adopté.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de la création de cette ligne, qui partira de l'intersection du boulevard Pierre-Ier et de la rue Croix-de-Seguey pour aboutir à la porte d'entrée du cimetière. Ajoutons simplement que le prix du billet sera de 0 fr. 25 par personne, sans aller et retour. Il y aura au moins douze voyages par jour dans les deux sens.

Nouvelle révision des listes électorales

Le maire de Bordeaux a l'honneur d'informer ses administrés que la loi du 3 octobre 1919 a accordé un délai supplémentaire de quinze jours francs à tous les électeurs pour se faire inscrire sur les listes électorales. Ce délai, qui a commencé à courir le 4 de ce mois, sera expiré le 19 courant, à minuit.

Passé ce délai, il ne pourra plus être reçu aucune déclaration, sauf pour les démobilisés, qui conservent toujours leur droit à l'inscription dans les vingt jours qui suivent leur renvoi dans leurs foyers, dans les formes prescrites par l'article 2 de la loi du 15 janvier 1919.

Las de la vie

Un vieillard de soixante et onze ans, Pierre Bernard, demeurant rue Letellier, 7, a été trouvé mardi pendu à l'espagnolette de la fenêtre de sa chambre. Le sephuagénaire avait manifesté à différentes reprises son intention d'en finir avec la vie.

M. Barrère, commissaire de police du douzième arrondissement, informé, a procédé aux formalités habituelles.

Renversé par une auto

M. Alexandre Penard, employé de banque, demeurant chemin Dupuch, 69, à Saint-Augustin, passait à l'angle des rues Vital-Carles et Porte-Dijeaux, quand il fut renversé par l'automobile de M. Evariste Magnan, demeurant 3, place de Tourny.

M. Penard a été blessé à la tête et à la main gauche. Il est soigné à son domicile.

Préparaient-ils un coup ?

Pendant la nuit de mardi à mercredi, des agents de la Sûreté en tournée dans le quartier de la rue d'Arès remarquaient deux individus immobiles sur le seuil d'une maison. Ils les interpellèrent, mais n'obtinrent que des réponses vagues. Ce que voyant, les agents feuillèrent les « suspects ». On saisit sur l'un d'eux, G..., un revolver automatique, diverses clés et un rossignol — qui ne chantera plus !...

Dans les poches du second individu, B..., il y avait une lampe électrique.

Les agents étaient-ils en présence de cambrioleurs préparant une expédition ? Ils n'en doutèrent pas une minute, et c'est pourquoi ils appréhendèrent les deux personnages pour les conduire à la permanence. En cours de route, G... brûla la politesse aux policiers. Seul B... est actuellement gardé à la disposition de la justice.

NAOL LE MEILLEUR CIRAGE A LA CIRE *Usines à Courbevoie*

TOUS SYSTEMES DE DENTIERS
Fabrication et adaptation parfaites. — Réparations immédiates. 14 bis, pl. des Gds-Hommes. Prix modérés.

Petite Chronique

L'EPURATION DE LA VILLE. — La police a fait, pendant la nuit de mardi à mercredi, une descente dans un débit clandestin de la rue Saint-Sernin. Cinq femmes et un homme ont été appréhendés et conduits à la Permanence, en vue de l'examen de leur situation.

VISITE DESAGREABLE. — M. Louis Laville, épicier, rue de la Benauge, s'étant absenté, des inconnus en profitèrent pour visiter ses appartements. Ils se retirèrent en emportant du linge, un complet neuf, divers bijoux et une somme de 1,000 francs environ.

OUVERTE OU FERMEE. — Deux voisines en sont venues aux mains, mardi soir, au sujet d'une porte que l'une des dames voulait fermée, tandis que l'autre la voulait ouverte. Il y eut un petit crêpage de chignons en règle. La police a mis les belligérantes d'accord en leur infligeant un procès-verbal pour coups réciproques.

SINGULIER ACCIDENT. — Vers midi, mardi, M. Faugeas fils, cours du Chapeau-Rouge, 26, conduisait une auto, place de la Comédie, lorsque l'essieu de sa voiture se rompit. La roue de droite, s'étant détachée, heurta et renversa Mme Marguerite Matheu, employée à l'hôtel Universel, rue Mably, 7. Cette personne n'a reçu, fort heureusement, que des contusions sans gravité. Elle a regagné seule le dit hôtel.

AU PALAIS

Cour d'assises de la Gironde

Session du 4e trimestre

LISTE DES JURES

Voici les noms des jurés appelés à siéger au cours de la session d'assises qui s'ouvrira à Bordeaux le lundi 20 octobre courant, sous la présidence de M. le conseiller Cambecédes, assisté de ses collègues MM. Cambours et Arnaudin.

Jurés titulaires

MM. Ernest Martinon, propriétaire à Salignac.
Eduard Roussie, distillateur, avenue Thiers, 223, Bordeaux.
Pierre Duranthon, agent voyer à Bourg.
Jacques Talleyran, tonnelier à Pompignac.
Jean Bertrand, propriétaire à Saint-Philippe-d'Aiguilhe.
Jean Bourillon, industriel à La Réole.
Jean Laplante, agriculteur à Bruges.
Jean Gautier, propriétaire à Rioms.
André Vincent, propriétaire à Baignaux.
Frédéric Joignault, employé de la ville, rue Laville-Fatin, Bordeaux.
Emile Dubergà, agriculteur à Bruges.
Jean-Emile Dubois, propriét. à Saint-Emilion.
Jean Pineau, propriétaire à Cussac.
Marius Pradel, représentant de commerce, rue du 14-Juillet, Bordeaux.
François Amoreau, propriétaire à Sainte-Terre, Libourne.
Jules Médeville, propriétaire à Cadillac.
Raymond Claverie, ébéniste à Portets.
Georges Dallidet, négociant, cours de Toulouse, 183, Bordeaux.
Gaston-Henri Fortin, charpetier à Cambes.
Paul Attias, négociant, rue Berruer, 14, Bordx.
Henri-Pierre Massicaut, publiciste, rue des Trois-Conils, 18, Bordeaux.
Mathieu Gomard, propriétaire à Cantenac.
Jean-Fernand Monichon, menuisier à Mios.
Paul-Joseph Martin, vétérinaire, rue Belle-Etoile, 8, Bordeaux.
Maurice Lemit, architecte, rue Camille-Godard, 11, Bordeaux.
Gaston Thomas, propriétaire au Verdon.
Victor Donnadieu, voyageur de commerce, cours Saint-Louis, 45, Bordeaux.
Jean Dupuy, négociant à Grdignan.
Henry Chabrier, propriétaire, rue Saint-Sernin, 99, Bordeaux.
Mathieu Faguet, propriét. à Fontet, La Réole.
Michel Destout, retraité, à Gujan-Mestras.
Jean Duprat, charpentier à Lucmau, Bazas.
Etienne Martin, ancien boucher à Villandraut.
Pierre Tissot, rentier, rue Pastisseyre, 25, Talence.
Jacques Palleteau, propriétaire à Saint-Quentin-de-Baron.
François Charruleau, camionneur, rue Grateloup, 19, Bordeaux.

Jurés supplémentaires

Pierre-Genest, entrepreneur, rue Charlevoix-de-Villers, 33, Bordeaux.
Charles Bénard, correspondant du chemin de fer, allées d'Orléans, Bordeaux.
Michel Borchaud, industriel, rue Sicard, 17, Bordeaux.
Henri Tourré, professeur au lycée, cours Victor-Hugo, 128, Bordeaux.

A L'INSTRUCTION

L'enfant coupé en morceaux

Mardi après-midi, à la Faculté de médecine, M. le docteur Lande, médecin légiste, a procédé à l'examen des restes humains retirés de la fosse d'aisances de la maison 14, place Mériadeck, dans les circonstances que connaissent nos lecteurs. Toutes les parties du corps de l'enfant à qui la femme Lalanne a donné la mort ont été retrouvées, à l'exception d'une main qui doit être restée dans la fosse d'aisances de l'immeuble. En effet, le jour où cette fosse fut vidée, le vidangeur qui était descendu pour rechercher les restes du nouveau-né subit un commencement d'asphyxie et dut être remonté en toute hâte. Il avait ramené au total vingt-trois morceaux du corps de l'enfant; un vingt-quatrième avait été ramassé sur le terrain d'épandage des vidanges.

M. le juge Rochoux, chargé de l'instruction de cette affaire, s'était rendu à la Faculté de médecine pour assister à l'examen et au travail de reconstitution effectués par le médecin légiste. Il a interrogé ensuite la mère criminelle, femme Lalanne, âgée de vingt-quatre ans, qui lui a fait ces aveux :

Bien qu'elle n'eût pas cherché à dissimuler sa grossesse, la femme Lalanne, ayant accouché sans réclamer le secours d'aucun colocataire, décida de tuer et de faire disparaître l'enfant qu'elle venait de mettre au monde. C'était un garçon, parfaitement constitué, né viable et à terme. Elle commença par lui comprimer le cou avec ses mains, puis, roulant un mouchoir en corde, elle s'en servit pour étrangler le petit être qui vagissait encore. Son crime commis, la femme Lalanne coucha le cadavre dans une malle et se recoucha.

Deux heures plus tard — sous l'empire d'un accès de folie, prétend-elle — elle se releva, prit un couteau de table à lame assez puissante et solidement emmanchée, puis, pendant une demi-heure au moins, elle découpa le corps en petits morceaux qu'elle alla jeter, les uns après les autres, dans la cuvette des cabinets. Elle se remit ensuite au lit et, dit-elle, elle put dormir.

Le mouchoir dont s'était servi la femme Lalanne a été retrouvé dans la fosse d'aisances; le couteau a été saisi dans sa chambre.

L'inhumation des restes de l'enfant a eu lieu dans la soirée de mardi.

LES THÉATRES

APOLLO-THEATRE

« Flup » est une opérette en trois actes, à trois temps et beaucoup de mouvement.

L'affabulation des trois actes est due à M. Gaston Dumestre. La voici, réduite à sa plus simple expression : le duc Raymond de Florigny, gentilhomme ruiné, vient — contre espèces — enseigner les nobles manières aux habitants de Kandy (île de Ceylan). Par le même paquebot est arrivé un commissionaire : Flup. A peine débarqué, Raymond tombe amoureux de Miss Maud Archibald, fille du résident; mais soucieux d'être aimé pour lui-même et non pour son titre, il change d'état civil avec Flup. Flup devient donc duc de Florigny. C'est lui qui sera professeur de grâce et de maintien (Et allez donc, c'est pas mon père !). Comme il se doit, il gaffe éperdument et piétine dans l'idylle des amoureux. Les choses se gâtent à un point tel que Maud se fait surprendre avec le commissionnaire et déclare, par dépit, vouloir en faire son mari.

Au troisième acte, tout s'éclaircit, s'arrange, et le mariage que vous attendez tous « arrive à l'heure dite » (minuit environ). Raymond et Maud vont s'épouser. Tout cela est embrouillé à souhait et, au reste, fort amusant.

La question des trois temps est du ressort de M. Joseph Szulc. M. Szulc est Polonais, comme Chopin, et, comme Chopin, il écrit des valses. Elles ne sont pas du même genre, bien entendu. Et cela se comprend. Il en a semé une dizaine dans sa partition. Ainsi, le public peut choisir; je ne doute pas, d'ailleurs, que, bientôt, il y en ait deux ou trois qui deviennent populaires. Il est équitable de reconnaître qu'il y a aussi un tango dans « Flup ». Il y a encore un ballet hindou d'un joli coloris, un fox-trot, nombre de pages gaies, bien rythmées, tout à fait dans la note, et des passages d'un charme séduisant; bref, l'ensemble révèle un musicien connaissant son métier et le public. L'auteur, qui conduisait l'orchestre, a été fort applaudi.

Le mouvement, lui, est du domaine de M. Gamy. C'est lui qui a réglé ceux des artistes de tous ordres. La mise en scène, brillante et animée, confère à l'œuvre une allégresse quasi triomphale. Le mouvement engendrant la chaleur, il paraît superflu de mentionner à quelle haute température est arrivée la satisfaction de l'auditoire. La pièce et les interprètes ont été justement fêtés.

La troupe de l'Apollo a témoigné d'un souci de perfection qu'il est juste de souligner. Marlo a été un Flup savoureusement caricatural. Sa fantaisie débridée, sa mimique impayable ont une fois encore trouvé leur emploi dans un rôle qu'il a mis à sa taille. L'élégance, la diction, l'art du chant, qualités principales de M. Caruso, ont obtenu les suffrages du public, dont il est l'enfant gâté. MM. Bédué, Chambon, Gamy, sont excellents. Mme Lucy Raymond est souple et distinguée dans Miss Maud. Sa voix a fait valoir à ravir les pages de grâce et de sentiment qui lui sont dévolues; Mlle Lya Ceddès est futée, enjouée, spirituelle, et Mme Lejeune, accorte et d'une agréable originalité. Presque tout le monde danse dans « Flup »... y compris le ballet. Dans les évolutions gracieuses des danseuses, où brille Mlle Andrée May, on a retrouvé l'art pittoresque du maître Belloni. Les chœurs et l'orchestre ont mérité une bonne part dans le succès. Il y a eu des bis pour tout le monde.

Cette opérette d'avant guerre fut longtemps jouée à Bruxelles. Un Bordelais qui a fait son chemin, Urban, y jouait Flup. Elle était déjà un peu nôtre. Gageons que le public bordelais l'adoptera tout à fait.

H. B.

« Flup !... » est joué tous les soirs, à 8 h. 30, par F. Caruso, A. Chambon, L. Raymond, Lya Ceddès, Mme Lejeune, D. Bédué, René Gamy et 30 artistes. « Flup !... » c'est Mario. Trois heures de fou rire avec la plus belle création de sa carrière. « Flup !... » a un « tango », et un « fox-trot » et un « colin-maillard » que tout Bordeaux voudra voir danser.

GRAND-THEATRE

Les dernières répétitions pour la mise au point du chef-d'œuvre de Reyer permettent de supposer que la reprise de « Salammbô » revêtira, pour la réouverture du Grand-Théâtre, l'importance d'un véritable événement artistique.

Les éminents artistes de la troupe, les chœurs imposants, l'orchestre tout à fait hors de pair et le ballet rivalisent de zèle et de soins pour assurer à cette représentation tout l'éclat qu'elle doit avoir, et qu'elle aura.

Lever du rideau à 20 heures très précises, et service de tramways à la sortie du spectacle.

Samedi soir, « Manon ». Location ouverte.

THEATRE-FRANÇAIS

Deux matinées, jeudi et dimanche, et tous les soirs, à 8 h. 30, la troupe du Théâtre Edouard-VII, de Paris, dans la « Folle Nuit », conte galant, en trois actes, mêlé de couplets de Félix Gandera et Mouezy Eon, musique de M. Hollet, immense succès de rire, avec Léonie Richard, Pierre Alcover, Paul Darcy, Madeleine Brice, Debaya, et les artistes qui ont joué la pièce plus de 800 fois consécutives à Paris.

THEATRE DES BOUFFES

« M. Césarin écrivain public », la jolie comédie en trois actes de Miguel Zamacois, sera créée à Bordeaux par la tournée Georges Zeller. Vendredi 10, samedi 11, dimanche 12 octobre en matinée et soirée, quatre beaux galas de comédie avec « M. Césarin », le plus grand succès de l'année au Théâtre de l'Odéon.

TRIANON-THEATRE

Mercredi, jeudi (matinée et soirée), trois dernières représentations du grand succès « Cœur de Moineau », avec sa brillante interprétation : J. Lobis, C. Darclée, Diska, J. Clément, Jean Harley, Dorival, Guise, etc. Musique aux entractes. — Il est prudent de retenir ses places.

Vendredi, soirée de gala, avec l'émouvante comédie d'Alfred Capus, « Notre Jeunesse », du répertoire de la Comédie-Française.

ALHAMBRA-THEATRE

Tous les soirs, sur la scène, et jeudi en matinée, « De Bric et de Broc », revue en 4 tableaux, de MM. Bouffard et Ferrus, interprétée par MM. W. Garrigue, Ramos, Reinal, Busquet, Verva, et MM. A. Chabry, Delcher, Deroye.

SCALA-THEATRE

« Miss Detective ». — La rénovation de l'opérette française est à l'ordre du jour. La Scala y aura grandement contribué avec des créations comme « Miss Detective », que le public ne se lasse pas d'applaudir. La location se fait sans frais.

ALCAZAR-THEATRE

Samedi 11 et dimanche 12 octobre, « la Fille des Chiffonniers », avec MM. P. Cerny, Roche, L. Borde, Veuille, etc., et Mmes Sablot-Clarence, Rousseau, Delange, Brethys, etc. Au 5e tableau, grand quadrille et chanson des Chiffonniers.

SPECTACLES

MERCREDI 8 OCTOBRE

FRANÇAIS. — 8 h. 30 : **La Folle Nuit.**
APOLLO. — 8 h. 30 : **Flup !**
TRIANON. — 8 h. 30 : **Cœur de Moineau.**
SCALA. — 8 h. 30 : **Miss Detective.**
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : **De Bric et de Broc, rev.**
SKATING-PAL. : Pat. à 2 h.; pat. et bal à 8 h. 30.

THEATRE GIRONDIN (chemin de Pessac)
Jeudi, 2 h. 30 et 8 h. 30, le Drame du Refuge, etc.

Informations

Avis aux abonnés du gaz

La direction de la Régie du gaz et de l'électricité croit de son devoir d'avertir la population de la situation très critique dans laquelle les grèves anglaises ont placé les usines à gaz.

Les bateaux affrétés ont été réquisitionnés dans les ports de départ par le gouvernement britannique, et toute réception de charbon se trouve, de ce fait, suspendue.

Les stocks des usines sont à la veille d'être épuisés, et tout fait craindre un arrêt complet de la distribution du gaz.

Les grèves étant terminées, la Régie espère pouvoir reprendre rapidement ses importations de charbon; mais, devant l'incertitude de la situation actuelle, la direction de la Régie se trouve dans l'obligation de réduire sa production au strict minimum pour éviter un arrêt total.

La direction prie donc les abonnés de n'adresser, jusqu'à nouvel ordre, aucune réclamation pour insuffisance de gaz, cette insuffisance étant le résultat de la situation exposée ci-dessus.

Pupilles de la nation

Les allocations du troisième trimestre 1919 sont actuellement payables chez MM. les Percepteurs du département.

COMMUNICATIONS

GROUPEMENTS CORPORATIFS

SYNDICAT DES COMMIS ET COMPTABLES. — Les employés de commerce et de l'industrie des deux sexes, désireux de voir adresser à leurs patrons le nouveau cahier de revendications, sont priés de passer au siège du Syndicat, 13, place Puy-Paulin, 3e étage, permanence établie tous les jours, de quinze heures à dix-neuf heures trente.

Réunion du Conseil syndical vendredi 10 courant, à vingt heures trente. Ordre du jour : Campagne syndicale, questions diverses.

PLUS DE CHEVEUX GRIS, PLUS DE TRACAS POUR LES NUANCES. Avec LE COLORAT, teinture inoffensive à base de henné, on obtient toutes les couleurs. Se vend et s'applique par des spécialistes chez le seul dépositaire : HENRY, 46, cours du Chapeau-Rouge, Téléphone 10.71, Bordeaux.

MESNARD 14, Place Gambetta (angle Porte-Dijeaux)
Couverts et Timbales pour pensions

ÉTAT CIVIL

DECES du 7 octobre

François Limousi, 40 ans, rue de Vincennes, 70.
Dominique Puyau, 55 ans, rue Condorcet, 30.
Jean Dufourquet, 64 ans, cité Lafon, 54.
Veuve Hervé, 65 ans, rue Ste-Philomène, 82.
Pierre Bernard, 71 ans, rue Letellier, 7.

CONVOI FUNÈBRE Les familles Vergnaud, Eichenberger, Menier, Cyr, Thomas Lagarde et Incamps prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve VERGNAUD,

leur mère, belle-mère, grand'mère, cousine et amie, qui auront lieu le **jeudi 9 courant**, en l'église du Sacré-Cœur.

On se réunira à la maison mortuaire, 143, rue Pelleport, à huit heures un quart, d'où le convoi partira à huit heures trois quarts.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèbres générales, 131, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE M. B. Abbadie, Mme veuve A. Anglas, M. et Mme Maurice Lasserre, M. Roger Lasserre, M. et Mme Daniel Duverger et leur fils, M. et Mme J. Abbadie, M. l'abbé Mounicou, les familles Abbadie, Anglas, Petit, Benin et Pays ont la douleur de vous faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme B. ABADIE, née MARTIN,

leur épouse, mère, belle-mère, grand'mère, arrière-grand'mère, tante et cousine, décédée à Moulis, le 7 octobre, munie des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Moulis le **jeudi 9 octobre**

L'inhumation aura lieu à Bordeaux, le même jour, à trois heures

Réunion, presbytère de Saint-Bruno, à deux heures et demie.

Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèb. génér. (Service de la Banlieue)

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Ribereau, leur fils et toute leur famille prient leurs amis de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Roger RIBEREAU,

leur fils, frère, petit-fils, neveu et cousin